



**DELIBERATION N° 21/078 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA
PRÉPARATION DU QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A CUSTITUZIONE DI UN CUMITATU IN CARICA DI A
PREPARAZIONE DI U QUARANTESIMU ANNIVERSARIU DI A CREAZIONE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

SEANCE DU 29 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Pascale SIMONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Julie GUISEPPI à Mme Rosa PROSPERI
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

M. Paul MINICONI à Mme Julia TIBERI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Pierre POLI à M. Jean-François CASALTA
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 82-214 du 2 mars 1982 portant statut particulier de la Corse,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX,

Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DECIDE la création d'un comité de pilotage en charge de la préparation du quarantième anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse dans le cadre du statut particulier de la Corse.

ARTICLE 2 :

DIT que ce comité de pilotage sera composé, pour ce qui concerne la Collectivité de Corse :

- du Président de l'Assemblée de Corse,
- du Président du Conseil exécutif de Corse,
- de la Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
- d'un(e) Vice-président(e) de l'Assemblea di a Giuventù,
- d'un(e) Vice-président(e) de la Chambre des Territoires,
- des Président(e)s des groupes de l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CUSTITUZIONE DI UN CUMITATU IN CARICA DI A
PREPARAZIONE DI U QUARANTESIMU ANNIVERSARIU
DI A CREAZIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA
PRÉPARATION DU QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA
CRÉATION DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Elue, pour la première fois, en août 1982, l'Assemblée de Corse a été créée par la loi n° 82-214 du 2 mars 1982 portant statut particulier de la Corse.

Les réformes successives de celui-ci, en 1991, 2002 et 2015, ont non seulement conservé cette institution, mais encore maintenu sa dénomination et, moyennant quelques aménagements, sa vocation à représenter les courants politiques de l'île à la proportionnelle.

Locu santu di a demucrazia, pour reprendre la formule d'un ancien Président, notre hémicycle est devenu le centre du débat public en Corse, et la participation électorale jamais démentie a renforcé sa légitimité.

Progressivement, un organe exécutif, le Conseil exécutif, et plusieurs organes consultatifs, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des Territoires, sont venus compléter ces pôles décisionnels en confortant l'assemblée délibérante dans son rôle parlementaire.

Le quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse et du statut particulier de la Corse mérite indubitablement une mise en perspective qui ne se limiterait pas à une simple date, mais assurerait la cohérence entre ces différents aspects innovants : une assemblée et non un conseil, assurant la représentation démocratique du peuple corse, élue à la proportionnelle pour la première fois sous la V^{ème} République, donnant lieu à une élection plusieurs années avant les élections régionales de droit commun français, et induisant un système original de contre-pouvoirs.

Dans cet esprit, il convient de constituer un comité de pilotage pour impulser la préparation de la commémoration et envisager collectivement les initiatives à prendre. Celui-ci commencerait par organiser les réflexions entre l'Assemblée (présidence et groupes politiques), le Conseil exécutif et les organes consultatifs ci-dessus mentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.